

tions des différentes conférences impériales qui ont eu lieu à Londres depuis 1887. J'ai lu ce discours attentivement et je voudrais le faire lire par tous les jeunes gens de ce pays. Je le recommande tout spécialement à la jeunesse de la province de Québec. Elle y apprendra que le projet de créer une marine canadienne n'est pas de date récente, que ce n'est pas une nouvelle marotte du premier ministre. Elle apprendra qu'en 1887, cette question a été agitée à la conférence impériale. Elle n'a pas été discutée à Ottawa en 1893, parce que cette conférence, ainsi que l'honorable député l'a dit, ne s'est pas réunie à la demande du gouvernement britannique, mais à la demande des colonies. Mais, elle a été surtout discutée à la conférence de 1902. Ceux qui disent que le projet d'une marine canadienne est nouveau et qu'on devrait prendre l'avis de la population à ce sujet, ignorent singulièrement les événements, ou sont de mauvaises foi. La politique qu'énonce le projet de loi que nous discutons, les idées mêmes dont il est l'expression se retrouvent exactement dans la déclaration faite au nom du Canada pendant la conférence impériale de 1902. Je crains de lasser votre patience . . .

Quelques VOIX: Poursuivez.

L'hon. M. LEMIEUX: Mais, me proposant de répandre mon discours parmi les électeurs de la province de Québec, je désire citer ce passage qu'on trouve dans l'annexe du rapport de 1902, à la page 73:

Les ministres canadiens regrettent de n'avoir pu se conformer aux suggestions faites par lord Selborne au sujet de la marine et par M. St. John Brodrick au sujet de l'armée. Les ministres désirent faire remarquer que leurs objections se sont élevées, non pas tant au sujet des dépenses qui en découlent, que de la croyance que l'acceptation de ces propositions comporterait un important abandon des principes du gouvernement colonial. Le Canada apprécie hautement la mesure d'indépendance locale qui lui a été accordée de temps à autre par les autorités impériales et qui a produit des résultats remarquables au double point de vue du progrès matériel du pays et du raffermissement des liens qui le rattachent à la mère patrie. Mais si pour ces motifs les ministres canadiens sont obligés de refuser leur acceptation aux propositions de l'Amirauté et au War-office ils se rendent parfaitement compte des devoirs imposés au Canada, à mesure qu'il se développe en population et en ressources, pour faire un octroi plus libéral aux préparations nécessaires de défense personnelle que chaque pays doit assumer et supporter.

Actuellement les dépenses du Canada pour le service de la défense, sont limitées au côté militaire. Mais le ministère est disposé à tenir compte également d'un système naval de défense. Sur le littoral canadien on trouve en grand nombre des hommes admirablement

M. LEMIEUX.

aptes à constituer une réserve navale et on espère pouvoir, à une date rapprochée, inaugurer un système d'entraînement qui mettra ces hommes en état de prendre part à la défense en cas de nécessité.

Pour terminer, les ministres répètent que, bien que le gouvernement canadien soit dans l'obligation de repousser les propositions qui ont été soumises, ils comprennent l'obligation pour le Canada de faire pour la défense des dépenses proportionnées à l'augmentation de sa population et de sa richesse. Ils consentent à ce que ces dépenses soient faites de manière à dégrever le contribuable de la mère patrie des impôts qui pèsent sur lui; ils ont aussi le ferme désir d'organiser leurs systèmes de défense, en coopération avec les autorités impériales, sous la direction d'officiers expérimentés du service impérial, en tant que cela sera compatible avec le principe de l'autonomie qui a été un facteur si puissant dans la consolidation de l'unité impériale.

Dans ce mémoire, l'on trouve en germe, le principe, la théorie du bill que nous discutons aujourd'hui.

Lorsque mon honorable ami de Jacques-Cartier (M. Monk) a déclaré à ses électeurs, quelques jours avant la session, que le pays avait été pris par surprise, il fallait de deux choses l'une, ou qu'il n'eût pas lu les déclarations faites par le premier ministre en 1902, ou qu'il s'exposât qu'on lui dise qu'il a approuvé lui-même pendant la session qui a suivi la politique adoptée par le premier ministre à cette conférence de 1902.

M. MONK: J'ai lu avec soin non seulement le compte rendu de cette conférence, mais les différentes déclarations du premier ministre à la conférence de 1907.

L'hon. M. LEMIEUX: Dans ce document, le très honorable premier ministre a prévu pour ainsi dire, la proposition qui est faite aujourd'hui à la Chambre. En 1907, il refusa de se laisser guider par l'honorable Docteur Smart et par M. Jameson, qui voulaient l'entraîner vers le militarisme. Le très honorable premier ministre différa d'opinion avec eux et il persista dans son idée première et lorsque les conditions du pays devinrent plus prospères, lorsqu'il vit que la crise financière de 1907 et ses effets étaient passés, il proposa hardiment le projet de 1902. J'ajouterai que la résolution unanimement adoptée entièrement par cette Chambre le 29 mars 1909, est basée sur ce mémoire et mon honorable ami devrait rougir de combattre le Gouvernement comme il le fait dans la province de Québec, quand il a lui-même dans cette Chambre, approuvé par son silence, cette résolution. Mon honorable ami déclare, et ses amis dans la province de Québec soutiennent que nous devrions référer la question au peuple. Monsieur l'Orateur, je n'ai qu'une réponse à lui faire et c'est la réponse du chevalier errant auquel il fesait allusion tantôt. Lorsque l'on fait appel chez nous au sentiment du devoir non seulement